

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués
sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.
MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,
ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD, -excusés-
MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 21/2001

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA SAUER
COMpte ADMINISTRATIF 2000 – AFFECTATION DU RESULTAT

- VU le compte administratif de l'exercice 2000 de la Communauté de Communes présentant un résultat de fonctionnement excédentaire global de 103 531,93 F
- VU le compte administratif de l'exercice 2000 de la Communauté de Communes présentant un résultat d'investissement déficitaire global de 703 085,37 F
- VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le compte administratif 2000
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter 103 531,93 F à la section d'investissement (résultat de fonctionnement capitalisé) et d'affecter le déficit de 703 085,37 F à la section d'investissement du budget primitif 2001

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- . d'approuver la proposition du Président***
- . d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire global de 103 531,93 F du compte administratif 2000 à la section d'investissement (résultat de fonctionnement capitalisé) du budget primitif 2001 ;***
- . d'affecter le résultat d'investissement déficitaire global de 703 085,37 F du compte administratif 2000 à la section d'investissement du budget primitif 2001.***

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 6 mars 2001



Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président
Bernard LOGEL